

Tu doutes encore ? !



Pourquoi la conduite accompagnée ? ...Parce que :

- 1 - Tu peux **passer le permis à 17 ans !**
- 2 - Le jour de **tes 17 ans** tu **peux conduire seul(e)!**
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi !
- 4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !
- 5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !



Que du bonus !



★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.

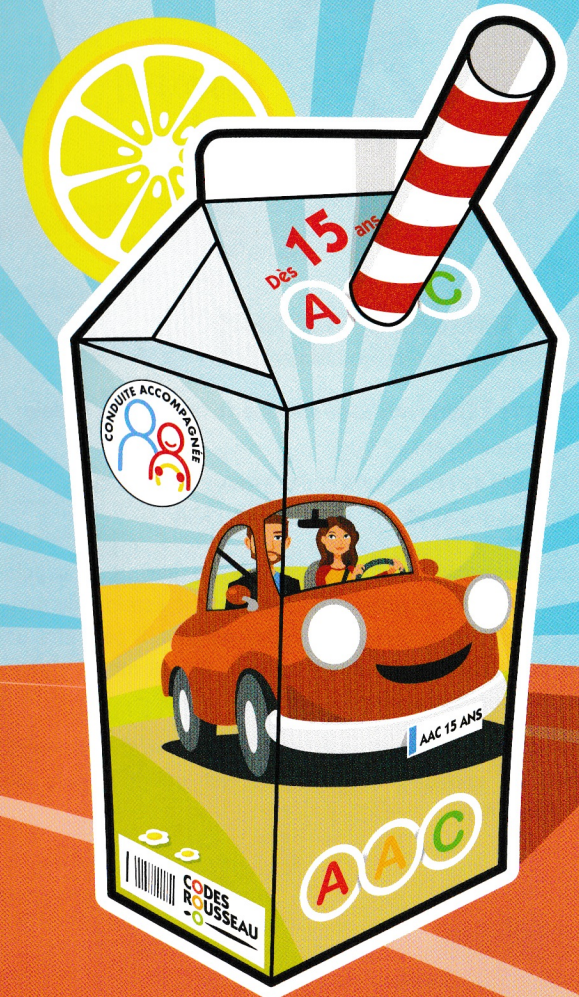


Réf: 20103005-AAC-3217

Demande aussi le guide
destiné à ton accompagnateur !



La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

**CODES
ROUSSEAU**

**CODES
ROUSSEAU**